



FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

08 MAI 2015

1121

**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
**Luxembourg**

**Luxembourg, le 08 mai 2015**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet des pointeurs lasers.

Récemment l'hélicoptère d'Air Rescue a été victime d'une attaque au laser près de Vianden dans la zone frontalière. Or cet incident n'est pas la première attaque au laser contre des avions ou hélicoptères en plein décollage ou atterrissage au Luxembourg.

Dans ce contexte je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Combien d'incidents susmentionnés ont été rapportés jusqu'à présent au Luxembourg ?
- Quelle est la base légale de l'utilisation des pointeurs lasers ?
- Le gouvernement entend-il interdire l'utilisation des pointeurs lasers ?
- Quelles seraient les sanctions voire les peines que risquerait une personne qui causerait un accident provoqué par l'utilisation d'un pointeur laser ?
- Le gouvernement entend-il sensibiliser le grand public sur les risques et dangers liés à l'utilisation d'un pointeur laser ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nancy Arendt  
Députée